

Séances plénières des 16 & 17 juin 2006

Réuni à La Haye sous la présidence de M. Frans de Nerée tot Babberich, le Conseil interparlementaire consultatif de Benelux (ou Parlement Benelux) a poursuivi ces 16 et 17 juin l'étude introspective qu'il mène dans le cadre de son cinquantième anniversaire en 2007. Il l'a fait en présence d'une délégation de l'Assemblée balte conduite par son président, M. V. Simulik.

Le traité instituant l'Union économique Benelux (UEB) a été conclu pour cinquante ans le 3 février 1958 tandis que la convention instituant le Parlement Benelux a été signée le 5 novembre 1955 pour une durée indéterminée.

Faut-il maintenir le Benelux ? L'Europe n'a-t-elle pas pris le relais ? Pour M. De Croo, président de la Chambre des représentants de Belgique, des ententes régionales comme le Benelux restent utiles dans une Union européenne fortement élargie. Il faut privilégier le concept de subsidiarité et laisser faire à chaque niveau institutionnel ce qu'il est en mesure de faire mieux que les autres. Le Benelux fut le précurseur, le Saint Jean-Baptiste de l'Europe. Pour M. De Croo, les trois pays pourraient se munir d'un nouveau cadre institutionnel Benelux afin de retrouver leur dynamisme innovant sur la scène européenne et de jouer ainsi un rôle assertif dans le cadre de l'Europe élargie.

Le vice-président de la Chambre des députés du Grand-Duché de Luxembourg, M. Scheuer, a lui aussi estimé que le Benelux gardait sa raison d'être comme l'a souligné la reine Béatrix des Pays-Bas lors de sa visite officielle à Luxembourg en avril 2006. Que l'on songe aux poursuites transfrontalières, aux officiers de liaison, au Bureau Benelux des marques. Faut-il renégocier le traité de 1958 ? M. Scheuer penche plutôt en faveur d'un protocole additionnel.

Quant à M. Hennekam, il a pris congé du Parlement Benelux avec lequel il dialogue depuis quinze ans en tant que secrétaire général de l'Union économique Benelux. Au terme de sa carrière, il a livré à la tribune un testament politique, engageant le Parlement Benelux à choisir des sujets présentant un intérêt concret, comme la coopération médicale dans les zones frontalières. Il faudrait aussi selon lui assurer mieux la coordination avec les Parlements des trois pays et, en Belgique, avec les Assemblées régionales et communautaires. Enfin, les séances plénières du Parlement Benelux devraient se limiter aux débats vraiment politiques, face aux ministres représentant pour l'occasion leurs collègues du Benelux et non leurs seuls collègues nationaux. Le président, M. de Nerée tot Babberich, a rendu hommage à M. Hennekam et s'est félicité du fait que l'un de ses vœux s'était déjà réalisé puisque le Comité des Ministres Benelux s'était enfin réuni à nouveau, dans le cadre du Sommet de Bruxelles des 15 et 16 juin, ce qu'il n'avait plus fait depuis décembre 2004.

Le sous-groupe « Institutions » du groupe de travail « Le Benelux après 2010 » a remis un premier rapport le 12 mai dernier. M. Eigeman (Pays-Bas), ne doute pas que le Benelux, qui jouit d'une identité forte, puisse signer un nouveau bail de cinquante ans s'il existe une volonté politique.

M. Doesburg (Pays-Bas), a estimé pour sa part qu'il fallait faire une évaluation des institutions existantes. Certaines tâches du Benelux sont devenues obsolètes parce qu'elles ont été reprises par l'Union européenne. En revanche, la Cour de Justice, le Parlement Benelux, le Bureau des marques font un travail nécessaire. Et le Parlement Benelux est en mesure, comme l'Assemblée balte ou le Conseil nordique, de faire entendre la voix des petits pays face à l'axe Paris-Londres-Berlin. Mais pour M. Willems (Belgique), c'est du Parlement Benelux que doit venir la rénovation, M. Van den Brande (Belgique) parlant même de « diplomatie parlementaire ». M. Van den Brande a aussi souligné qu'il faudra tenir compte de la nouvelle configuration institutionnelle de la Belgique, des pouvoirs accordés aux Régions et aux Communautés, sans oublier que le Benelux s'est élargi de facto aux Régions voisines de France et d'Allemagne.

Drogue

M. Dees (Pays-Bas) a présenté le rapport de la conférence sur la drogue organisée par le Parlement Benelux les 19 et 20 mai à Liège et à Maastricht. Pour Mme Talhaoui (Belgique) il y a une certaine hypocrisie dans la mesure où, aux Pays-Bas, on peut vendre des produits comme le cannabis dans les coffeshops mais on ne peut ni cultiver ni livrer de tels produits. D'après Mme Detière (Belgique), la Belgique elle aussi est hypocrite car elle refoule le problème au-delà de sa frontière avec les Pays-Bas. Pour M. Donner, ministre néerlandais de la Justice, une vraie régularisation s'avère illusoire : il faut bien que les personnes concernées trouvent la drogue quelque part. Les Pays-Bas respectent les traités qu'ils ont signés et, dans les coffeshops, on ne vend que de très faibles doses. Certes, les drogues devraient être interdites dans tous les pays, mais M. Donner estime néfaste d'interdire la drogue dans un pays alors qu'elle est autorisée dans un autre. A Maastricht, les autorités communales ont accepté les coffeshops mais elles exigent des mesures afin que seuls les citoyens néerlandais puissent les fréquenter. Bref, pour M. Donner, c'est contre le tourisme de la drogue qu'il faut lutter.

Pour M. Happart (Belgique), c'est au niveau européen qu'il faut régler le problème. Les autorités judiciaires ne pourront pas éradiquer la drogue, la prohibition ne pouvant d'ailleurs rien amener de bon. Il importe donc d'organiser la production et la vente et de soigner les personnes malades

Tel n'est pas l'avis de Mme Aasted-Madsen (Pays-Bas), partisane d'une lutte sérieuse contre la drogue, Mme Cahay-André (Belgique) faisant remarquer que Maastricht, ville de prédilection des narco-touristes (4000 par jour) se trouve à un jet de pierre de Visé, où 4500 élèves fréquentent le réseau secondaire.

M. Donner a répondu que la nouvelle directive européenne sur les services allait rendre quasi impossible la limitation du tourisme de la drogue. Pour le ministre néerlandais de la Justice, la plus grosse menace, c'est la criminalité organisée liée à la drogue.

Finalement, le Parlement Benelux a adopté les conclusions auxquelles la conférence de mai a abouti en matière de santé publique. Le Parlement Benelux entend que soit stimulée la recherche scientifique en la matière. La politique dans ce domaine doit être prioritairement axée sur la prévention de la consommation de drogue et l'aide effective ainsi que le traitement des toxicomanes.

En matière de prévention, il faut accorder la préférence à des programmes éducatifs axés simultanément sur la famille, l'école et le quartier. Pour le Parlement Benelux, les

programmes d'échange de seringues destinées aux toxicomanes recourant aux pratiques intraveineuses revêtent une importance capitale dans la prévention de la contamination par le virus HIV/Sida. Quant aux programmes d'administration contrôlée de produits de substitution et d'accueil des toxicomanes, ils ont démontré leur efficacité.

Énergie

Le Parlement Benelux a aussi poursuivi le débat concernant la politique énergétique qui avait abouti en, mars à l'adoption d'une première recommandation. Dans une nouvelle recommandation, les parlementaires Benelux prônent la sécurisation des voies d'acheminement de l'énergie, une coopération internationale accrue via des accords sur les réserves stratégiques et le transit, de même que la stimulation de la coopération entre les pays membres relative aux économies d'énergie, à la diversification des combustibles, au développement de sources d'énergie alternatives et à la coopération transfrontalière tant en matière de recherche scientifique qu'en matière de capacité de transport internationale, tout en veillant à sauvegarder la compétitivité.

M. Oberweis (Luxembourg) a cependant regretté que la recommandation ne parle pas de l'accroissement de l'efficacité énergétique, de la nécessaire promotion de la voie ferrée pour le transport et de l'importance de la recherche de l'innovation et du dialogue avec les pays du Maghreb, détenteurs de l'énergie de demain : le soleil.

Canal Gand-Terneuzen

Le Parlement Benelux a également adopté une recommandation sur la zone du canal Gand-Terneuzen. Les gouvernements y sont priés de mettre en œuvre, dans un esprit de bon voisinage, les dispositions du Troisième Mémoire concernant l'accessibilité de la zone du canal et de veiller à l'infrastructure de l'arrière-pays (désenclavement ferroviaire du port de Gand, liaison ferroviaire manquante entre Axel et Zelzate, liaison entre le tunnel sous l'Escaut occidental et le réseau routier principal flamand, liaisons fluviales par le biais de la liaison Escaut-Rhin et du projet pan-européen Seine-nord).

Immatriculation de véhicules à l'étranger

Le Parlement Benelux est aussi revenu sur le problème de l'immatriculation de véhicules à l'étranger. M. Bossuyt (Belgique) a présenté un rapport à ce sujet. Constatant une forte augmentation du nombre de plaques minéralogiques étrangères dans les régions frontalières, et plus particulièrement de plaques françaises en Belgique, le Parlement Benelux recommande aux gouvernements de se concerter avec la France, mais aussi avec l'Allemagne, et d'étendre la coopération existant au sein du Benelux, d'entreprendre les démarches nécessaires pour échanger au-delà des frontières des informations sur l'identification des véhicules et d'inviter les parquets à poursuivre les abus relatifs à l'utilisation de plaques minéralogiques étrangères.

Le sujet reviendra sur la table du Parlement Benelux à la fin de l'année car M. Siquet (Belgique) estime que, pour les véhicules privés, il suffirait de lier la plaque au domicile du propriétaire.

Frontaliers

M. Bossuyt a aussi présenté un rapport intermédiaire sur le problème des travailleurs frontaliers, particulièrement en matière d'imposition et de précompte professionnel.

Immigration clandestine

M. Weekers, président de la Commission de la Justice, a présenté les conclusions de la Conférence sur l'immigration clandestine organisée par l'Assemblée balte à Sigulda, en Lettonie, le 7 avril dernier. Le point faible, c'est la frontière avec la Russie et la Biélorussie, mais le Benelux est concerné car, le regroupement ayant été rendu plus difficile aux Pays-Bas ces derniers temps, les immigrés contournent cette difficulté en séjournant temporairement en Belgique avant d'entrer aux Pays-Bas.

XV^{ème} anniversaire de l'Assemblée balte

L'Assemblée balte célébrera son quinzième anniversaire à la mi-décembre 2006 à Vilnius et a invité le Parlement Benelux à participer aux festivités organisées à cette occasion.